

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0071 Intérieur**

Interpellation de M. Peter DEDECKER au premier ministre sur « la vente possible de la collection d'œuvres d'art de Belfius ».

➤ **0072 Infrastructure**

Interpellation de M. Tanguy VEYS au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « l'adjudication du Fyra ».

➤ **0073 Séance plénière**

Interpellation de Mme. Barbara PAS au premier ministre sur « le message de Noël d'Albert II ».

➤ **0074 Séance plénière**

Interpellation de M. Jan JAMBON au premier ministre sur « le message de Noël du Roi ».